

À l'attention du médecin traitant

Votre patient est un employé du Personnel des Fonds non publics (FNP), Forces canadiennes et nous a informés qu'il souffre d'une maladie ou d'une blessure non professionnelle ou doit subir une intervention chirurgicale, ce qui l'oblige à s'absenter du travail. L'employeur de votre patient s'est engagé à offrir toute l'aide et le soutien nécessaires aux employés qui sont aux prises avec des problèmes de santé. Il souhaite soutenir ses employés et faciliter leur retour au travail de la manière la plus sécuritaire et efficace possible, que ce soit en leur donnant l'occasion d'accomplir des tâches modifiées ou leurs tâches habituelles.

L'employeur a mis sur pied un Programme de soutien au retour au travail afin d'offrir un soutien financier adéquat (un congé de maladie payé) aux employés admissibles qui s'absentent du travail pour des raisons médicales. L'employeur exige des preuves médicales qui justifient l'arrêt de travail demandé ou les mesures d'adaptation à prendre. Les services de la Canada Vie / Morneau Shepell ont été retenus pour gérer les renseignements médicaux confidentiels fournis à l'appui de l'invalidité.

Ces derniers offrent également d'autres **services de soutien au retour au travail** aux employés, comme des services de consultation, des renseignements sur les ressources communautaires et les services professionnels, ainsi que des services de soins de santé physique et psychosociale à l'intention des employés ayant des problèmes de santé qui pourraient les empêcher de travailler.

Vous trouverez ci-jointes les différentes versions possibles de la Déclaration du médecin traitant qui doit être remplie dans le cadre du programme. Veuillez choisir et remplir la version la plus pertinente pour nous aider à déterminer le soutien dont votre patient a besoin durant son absence du travail et à lui accorder des prestations pendant son congé de maladie. Une fois remplie, la déclaration nous permettra de savoir si votre patient était incapable de travailler pour des raisons médicales et s'il suivait un traitement supervisé par un médecin pendant sa période d'absence. **Pour se conformer aux politiques de l'employeur et veiller à ce que l'employé demeure admissible aux prestations prévues pendant son congé de maladie, la Canada Vie / Morneau Shepell doit recevoir la Déclaration du médecin traitant dûment remplie le plus rapidement possible, mais au plus tard le dixième jour ouvrable consécutif d'absence.** Si, pour quelque raison que ce soit, vous ne pouvez pas remplir le formulaire dans ce délai, veuillez en informer votre patient afin qu'il puisse en aviser son gestionnaire en règlements. Votre patient assumera les frais exigés pour remplir le présent formulaire.

Afin d'aider votre patient, il est essentiel de nous fournir suffisamment d'informations sur ses antécédents médicaux, sur les tests et les enquêtes effectués, ainsi que sur ses résultats cliniques et son traitement.

Nous vous remercions de prendre le temps de répondre à cette demande. Veuillez remplir la Déclaration du médecin traitant ci-jointe et nous la retourner à la Canada Vie/Morneau Shepell **par télécopieur de façon confidentielle au 1 877 562-9126 ou par courriel à la boîte aux lettres [faxDeplInvalidite@morneaushepell.com](mailto:FaxDeplInvalidite@morneaushepell.com).**

#### **Communication par courriel – note importante :**

Le courrier électronique n'est pas un moyen de communication sûr; nous encourageons toute personne préoccupée par la possibilité qu'un tiers non autorisé intercepte son message à communiquer avec nous par d'autres moyens.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées,  
Services de gestion de l'assurance invalidité de la Canada Vie / Morneau Shepell  
Bureau 316  
50 chemin Burnhamthorpe O  
Mississauga ON L5B 3C2  
Télécopieur : 1 877 562-9126